



# RENFORCER LA RÉSISTANCE DES AGRICULTEURS AUX PARASITES ET AUX MALADIES DES PLANTES

L'objectif de la Convention internationale pour la protection des végétaux est de garantir des actions communes et efficaces devant prévenir la propagation et l'introduction de parasites dans les zones menacées et de promouvoir des mesures pour leur contrôle. L'application des dispositions de la Convention sont guidées par la Commission sur les mesures phytosanitaires. Le système d'examen et de soutien de la mise en œuvre utilisé par la Convention, accepté ultérieurement, s'appuie sur les processus existants ou prévus approuvés par l'organe directeur de la Convention qui facilite et encourage sa mise en œuvre.



## RÉALISATIONS

Le projet a poursuivi l'examen et le suivi de l'application des dispositions à travers des activités relevant du programme de travail du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux, avec la priorité supplémentaire d'entreprendre des activités dans le cadre de la zone pilote de démonstration de la surveillance.

Un certain nombre d'études de cas ont été entreprises pour comprendre les causes des difficultés liées à l'application auxquelles les parties contractantes de la Convention ont dû faire face. De plus, une étude d'ensemble a été entreprise pour comprendre quelles étaient les conditions mondiales d'application des dispositions et pour identifier les problèmes émergents en matière de santé végétale qui pourraient avoir une incidence négative sur leur application par les parties contractantes.

## IMPACT

La sensibilisation aux méthodes de protection des végétaux s'est considérablement accrue chez les agriculteurs et dans leurs communautés locales. En particulier, les parties contractantes de la Convention comprennent mieux comment elles devraient être soutenues et quels sont leurs besoins en matière de renforcement des capacités pour faciliter l'application de la Convention. Le projet a renforcé les systèmes phytosanitaires nationaux, contribuant ainsi à la vocation de la Convention d'assurer la coopération entre les nations pour protéger les ressources végétales mondiales en évitant la propagation et l'introduction de parasites, afin de préserver la sécurité alimentaire, la biodiversité et de faciliter le commerce.

## DONNÉES IMPORTANTES

### Contribution

694 245USD

### Période de mise en œuvre

Avril 2014 – Mars 2017

### Donateur

Union Européenne (UE)

### Partenaires

FAO/Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

### Bénéficiaires

Agriculteurs et communautés rurales



# ACTIVITÉS

- Les statistiques annuelles nationales devant être notifiées annuellement ont été suivies (le nombre de rapports augmente passant de 1 183 en 2014 à 1 674 en 2016).
- Portail phytosanitaire international mis à jour et lancé en juillet 2016.
- Analyse effectuée sur la fonctionnalité et la facilité d'utilisation du service d'assistance de la Convention internationale pour la protection des végétaux.
- Deux questionnaires – le premier, sur le détournement de l'usage projeté pour une étude de cas de projet, le second sur les problèmes émergents associés à la santé des plantes – ont été élaborés afin de recueillir des informations sur les expériences des parties contractantes.
- Quatre études de cas ont été menées - sur l'équivalence, le détournement de l'usage prévu, la biosécurité et les avantages liés à l'application de la Convention - et trois fiches d'informations donnant un aperçu du cycle du projet ont été produites.
- Compilation de rapports annuels d'activités de projet pour la mise à jour de la gouvernance de la Convention et des organes subsidiaires.



## Code du projet

FAO:GCP/GLO/391/EC

ID du donateur: SI2.669524

## Titre du projet

Soutien financier fourni à L'IPPC - Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre

## Contact

Orlando Sosa (Fonctionnaire technique principal )

[Orlando.Sosa@fao.org](mailto:Orlando.Sosa@fao.org)